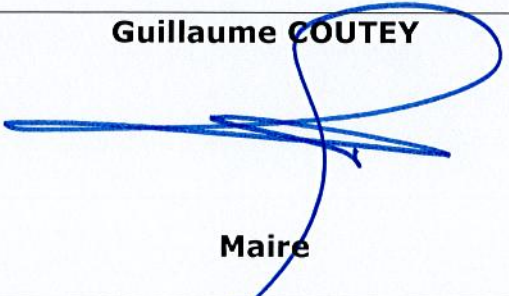


Département de Seine-Maritime Arrondissement de ROUEN Canton de NOTRE DAME DE BONDEVILLE Commune de MALAUNAY	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022
<u>Nombre de Conseillers :</u> X En exercice : 29 X Présents : 20 X Votants : 24 X Pouvoirs : 4	L'An deux mil vingt-deux, le 8 Novembre à dix-neuf heures, trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur Guillaume COUTEY, Maire, conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume COUTEY, Maire. L'affichage réglementaire a été effectué.
<p><u>ETAIENT PRESENTS</u> : MM. COUTEY, MARTINE, NUNES, PERQUIER, METAYER, BARAY, BERNAY, GUÉROULT, PAVIE, DUBOC, VIOLETTE, MANSION, Mmes LEUMAIRE, GLATIGNY, BERNAY, COLOMBEL, COLLE, RAINGLET, BONNESOEUR, FABEL.</p> <p><u>ABSENTS OU EXCUSES</u> : Mrs STALIN, BEAUPERE, Mmes CAPRON, DEBES, ERDOGAN</p> <p><u>AVAIENT DELIVRE POUVOIRS</u> : M DELANDE (représenté par M. MANSION) Mmes. DE SAINT ANDRIEU (représentée par Mme COLOMBEL), BADJI, (représentée par M. NUNES), LETULLIER (représentée par M. COUTEY)</p> <p>M. Thomas Guérault remplit les fonctions de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.</p>	

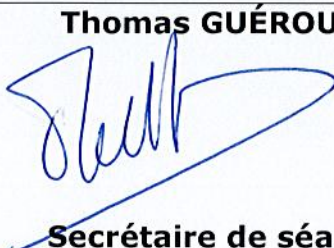
2022/090	DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1	Approuvée à l'unanimité
2022/091	MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	Approuvée à l'unanimité

Guillaume COUTEY



Maire

Thomas GUÉROULT



Secrétaire de séance